



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOUIN
MAIRIE D'ORMOY-VILLERS

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 060-216004739-20260609-D34_06_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juin 2026

Délibération N°34/06.2026

Date de convocation :
02/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 juin, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la mairie d'ORMOY-VILLERS en séance publique sous la présidence de Mme Aude WOZNICZKA, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Étaient présents : Mesdames WOZNICZKA, GROLIER, BASSIGNANI, PERROT, PION, PLASMANS et Messieurs MONTGILLARD, HELLEC, ZAHAF, VIEILLE, BENRALI, BRIEN, COLLIER

Absents représentés : M. ETAIN (procuration à Mme PLASMANS), Mme EYNARD (partie à 20h10, procuration à Mme PION)

**Affichage de la liste des
Délibérations :**
17/06/2026

Formant la totalité des membres en exercice,

Mme Florence BASSIGNANI est désignée secrétaire de séance.

Objet : Commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle des listes électorales est renouvelée à chaque mandat. Elle s'assure de la régularité de la liste électorale en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ; et statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Pour les communes dont le conseil municipal est composé des membres d'au moins 2 listes, elle est composée de 3 conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le plus de sièges, et deux conseillers municipaux de l'autre Liste.

Le maire ou ses adjoints ne peuvent pas y participer.

Considérant les candidatures de 3 membres de la liste majoritaire (Yann HELLEC, Valérie PERROT et Nicolas VIEILLE) et 2 de l'autre liste (Pascal ETAIN et Anne-Sophie PLASMANS)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

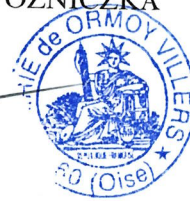
- **DESIGNE** comme membres de la commission de contrôle des listes électorales :
 - o Yann HELLEC, Valérie PERROT et Nicolas VIEILLE
 - o Pascal ETAIN et Anne-Sophie PLASMANS

Ormoy-Villers, le 22/06/2026

Le secrétaire de séance,
Florence BASSIGNANI



Le Maire,
Aude WOZNICZKA



Certifié exécutoire par le Maire :

- Compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat
- Et de sa publication sur le site internet communal le **22/06/2026/2025**